



RÉGION ACADÉMIQUE  
NOUVELLE-AQUITAINE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION



Limoges, le 03 décembre 2018

La Rectrice de l'académie de Limoges  
Chancelière des universités

à

Monsieur le président de l'université de Limoges  
Madame et messieurs les inspecteurs d'académie -  
DASEN de Corrèze, Creuse, Haute-Vienne  
Madame la directrice régionale adjointe de la jeunesse,  
des sports et de la cohésion sociale  
Monsieur le directeur du CROUS de Limoges  
Monsieur le directeur territorial du réseau CANOPÉ  
Madame la directrice de l'ENSCI  
Monsieur le délégué régional de l'ONISEP  
Mesdames et messieurs les directeurs de CIO  
Mesdames et messieurs les chefs d'établissements du  
second degré  
Mesdames et messieurs les responsables de divisions et  
de services du rectorat de Limoges

DPAE

Affaire suivie par  
Nathalie MASSOT

Références

DPAE/NM

Téléphone

05 55 11 42 20

Télécopie

05 55 11 42 50

Mél

Nathalie.massot@ac-  
limoges.fr

Site internet

<http://www.ac-limoges.fr>

Rectorat

13 rue François Chénieux  
CS 23124

87031 Limoges cedex 1

**Objet** : Préparation de la rentrée 2019 : Mouvements inter-académiques des personnels ATSS - administratifs, techniques, sociaux et de santé.

**Pièce jointe** : Annexe M2b relative la constitution d'un dossier de mutation sur poste profilé

Je vous prie de bien vouloir attirer l'attention des personnels cités ci-dessous placés sous votre autorité, sur la note de service n°2018-134 du 21 novembre 2018 publiée au **bulletin officiel spécial n°6 du 22 novembre 2018** relative à la carrière des personnels des bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques, sociaux et de santé, à savoir :

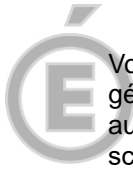
- Attachés d'administration d'État
- Secrétaires administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur
- Adjoints administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur
- Infirmiers de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur
- Assistants des services sociaux des administrations de l'État
- Conseillers techniques des services sociaux des administrations de l'État
- Médecins de l'éducation nationale
- Adjoints techniques de recherche et de formation

Pour saisir leurs vœux de mutation dans le cadre des mouvements nationaux et inter-académiques, les personnels intéressés doivent se connecter sur le serveur AMIA accessible à l'adresse suivante :

**<https://amia.phm.education.gouv.fr/amia/Amia>**

Je vous précise par ailleurs quelques points d'attention relatifs à des situations spécifiques :

- Les agents qui postulent sur des postes profilés ou sur des postes en Com et Mayotte doivent compléter leur dossier de mutation avec l'annexe M2b et transmettre l'ensemble à la structure d'accueil (établissement ou le cas échéant au vice-rectorat).
- Les agents ayant obtenu satisfaction sur une possibilité d'accueil doivent, **obligatoirement**, postuler au mouvement intra-académique de leur nouvelle académie dont le calendrier sera précisé en début d'année civile.
- Les agents qui demandent et obtiennent satisfaction dans le cadre d'une mutation conditionnelle doivent faire connaître la réalisation ou non de la condition suspensive avant le 20 mai 2019



Vous trouverez ci-joint le calendrier récapitulatif des opérations de mutations des personnels ATSS gérées au niveau national et des opérations de mutations inter-académiques. Les dates de retour au rectorat (DPAE) des confirmations de demandes de mutation des candidats doivent être scrupuleusement respectées. Il est à noter qu'en l'absence de vœux saisis ou de non-transmission dans les délais impartis, la demande sera automatiquement annulée.

La circulaire concernant le mouvement intra-académique paraîtra en début d'année civile.

Pour le recteur et par délégation,  
La directrice des relations et des  
ressources humaines

Valérie BENEZIT